



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Circulaire préfectorale n° DRCL-BLE-CP-2020183-0001**

**Signée par**

**Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir**

**le 1<sup>er</sup> juillet 2020**

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir  
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau de la Légalité et des Elections**

Arrêté préfectoral complétant l'arrêté n° DRCL-BLE-CP-2020219-0001 du 26 mai 2020 listant les  
immeubles non bâtis présumés sans maître au 1er janvier 2020



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture / Direction des Relations avec les Collectivités Locales  
Bureau de la légalité et des élections

**Arrêté préfectoral complétant l'arrêté n° DRCL-BLE-CP-2020219-0001 du 26 mai 2020 listant par commune les immeubles non bâtis présumés sans maître au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) et notamment les articles L1123-1 et L1123-4 ;

Vu le code civil et notamment son article 713 ;

Vu la liste des immeubles non bâtis satisfaisant aux conditions prévues à l'article L.1123-1 troisième alinéa, du CG3P, communiquées par le Directeur Départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir par courriers des 16 janvier 2020, 20 février 2020 et 17 mars 2020 ;

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir n° 14a/2020 du 30 mars 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté du 26 mai 2020 numéro DRCL-BLE-CP-2020219-0001 listant par commune les immeubles non bâtis présumés sans maître au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'annexe de l'arrêté DRCL-BLE-CP-2020219-0001 du 26 mai 2020 susvisé est complétée comme suit :

- pour la commune de Charpont est insérée la ligne suivante :

« CHARPONT	C	111	9 a 10 ca	Landes 1 <sup>e</sup> classe »
------------	---	-----	-----------	--------------------------------

**Article 2 :** Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir, Messieurs les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir et qui fera l'objet d'un affichage conjoint par la Préfète d'Eure-et-Loir et le maire concerné.

Chartres, le **01 JUIL. 2020**

La Préfète,  
Pour la Préfète,  
Le Secrétaire Général

Adrien BAYLE

